

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 18 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de juillet, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Absentes excusées : Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.

Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 6 juin 2017**
- **Litige carrelages salle des fêtes – Dommages et intérêts**
- **Personnel – Renouvellement contrat Maryse COLLE**
- **Travaux de mise en accessibilité de la Mairie – Présentation des devis**
- **Tableau Vierge à l'enfant - - Devis complémentaire de restauration**
- **Règlementation Vitesse**
- **Spectacle de Noël**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUIN 2017
--

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2017-019 – LITIGE CARRELAGES SALLE DES FÊTES – DOMMAGES ET INTERÊTS
--

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 14/11/2014, il avait été autorisé à ester en justice pour le litige des carrelages de la salle des fêtes. Maître DUPRAT de la SCP DUTRAT – AUFORT – GABORIAU avait été désigné pour défendre les intérêts de la commune.

Il rappelle les frais engagés pour cette procédure, à savoir :

- frais d'avocat : 960 € TTC
- frais d'expertise judiciaire : 9 171,98 € TTC

Il présente ensuite le courrier de l'avocat proposant une demande d'autorisation à le mandater pour obtenir la condamnation de la Société LATOUR CARRELAGES à régler à la commune le coût de la remise en état des carrelages, outre une somme à titre de dommages et intérêts pour préjudice de jouissance évalués à 15 000 € ainsi qu'une indemnité pour frais de procédure déjà engagés de 10.131,98 €.

Le Maire propose aux conseillers d'accepter les frais d'honoraires de Maître DUPRAT pour cette procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour un montant forfaitaire de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC.

Le montant total à ce jour des frais de procédure se porterait donc à la somme de 11 931,98 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, mandate Maître DUPRAT pour obtenir la condamnation de la Société LATOUR CARRELAGES à régler à la commune le coût de la remise en état des carrelages, outre une somme à titre de dommages et intérêts pour préjudice de jouissance évalués à 15 000 € ainsi qu'une indemnité pour frais de procédure déjà engagés de 10.131,98 € et accepte les frais d'honoraires de Maître DUPRAT pour cette procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour un montant forfaitaire de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC. Le montant total à ce jour des frais de procédure se porterait donc à la somme de 11 931,98 €.

PERSONNEL – RENOUELEMENT CONTRAT MARYSE COLLE

Le Maire informe le Conseil municipal que le Contrat de Madame Maryse COLLE arrivait à expiration le 31 juillet 2017. Madame COLLE ayant donné entière satisfaction, il propose le renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de 2 ans 5 mois et 18 jours allant jusqu'à l'âge légal de sa retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de Madame Maryse COLLE.

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – PRESENTATION DES DEVIS

Marc LABADIE présente les différents devis reçus à ce jour et l'analyse des résultats. Tous les lots n'étant pas assez pourvus, de nouveaux devis seront demandés.

TABLEAU VIERGE À L'ENFANT – DEVIS COMPLEMENTAIRE DE RESTAURATION

Le Maire présente la note du restaurateur, Monsieur Sylvain de RESSEGUIER, suite au constat des dégradations qui ont pu être observées sur le tableau de la Vierge à l'enfant, tableau que celui-ci avait restauré au cours des années 2015 et 2016.

Sa nouvelle intervention a été chiffrée à 300 € HT.

Le dossier a été transféré au conservateur de la DRAC pour avis.

REGLEMENTATION VITESSE

- **Voie de Courdier** : le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé aux riverains de la voie communale de Courdier suite à la pétition qui avait été adressée. Ce courrier les informe de la limitation à 30 km/h instaurée dès l'élection de la municipalité et de la recherche des solutions possibles dans les limites du budget communal.
- **RD 224** : le Maire informe le Conseil municipal qu'il a adressé un courriel au Centre routier départemental pour l'instauration d'une limitation de vitesse au lieu-dit le Carpe sur la RD 224 juste avant Saint Pardon de Conques suite à la réception de courriers des riverains.
- **La Prévention routière** a adressé un courrier de remerciements pour la subvention versée en 2017 et renouvelle sa demande pour 2018.
- **Route de bas** : deux panneaux de signalisation au niveau de la barrière ont disparu. Un panneau "tourne à gauche" sera racheté et la peinture de la barrière sera refaite également pour une meilleure visibilité. Il est envisagé de limiter cette voie à 30 km/h.

- Arnaud GARBAY signale que le panneau de signalisation au niveau du carrefour de la RD 225 et de la VC n° 3 de Péchinon est tombé. L'entreprise ayant fait la dégradation sera contactée.
- **VC n° 1 de Castets à Bieujac** : le Maire fait part de son contact avec l'Association des Maires de Gironde pour limiter la circulation de la voie communale. Une discussion s'engage sur les possibilités à envisager, ralentisseurs, fermeture de la voie...

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **SIAEPA** : Pierre DIENER fait part du rappel effectué par le syndicat pour l'utilisation des bornes incendie et présente les travaux en cours.
- **CdC – Projet de territoire** : Pierre DIENER présente le diagnostic des enjeux qui correspond à la phase 1 de l'élaboration du projet de territoire. Le document a été adressé par courriel à tous les élus pour information.
- **CdC – Bureau des Maires** : Pierre DIENER fait part des difficultés rencontrées pour la prise en charge des enfants le mercredi par les communes qui ont fait le choix de la semaine scolaire de 4 jours, la compétence extra-scolaire étant de la compétence de la CdC. Une délibération affinant cette compétence a été prise afin que ces communes aient le droit de faire une garderie communale le matin.
Il présente ensuite divers points, l'achat de 3 véhicules pour le portage des repas du fait de l'extension du territoire, les travaux à venir dans les bâtiments, l'uniformisation de la redevance des ordures ménagères, l'équipement du parc d'activités en fibre optique mutualisé, l'acquisition d'un immeuble pour le pôle urbanisme.
Lors de cette réunion, Bertrand MATHAT a présenté la demande d'autorisation du SIPHEM concernant le lancement d'une étude de potentiel sur les besoins en énergie à l'échelle du territoire du SCOT, en partenariat avec le Département, la Région et l'ADEME. Cette étude permettrait de développer les énergies renouvelables et la production de chaleur (biomasse, méthanisation, géothermie, ...).

QUESTIONS DIVERSES

- **Zéro phyto dans les cimetières** : suite aux nouvelles directives, renseignements pris auprès de l'association des Maires de la Gironde, les produits phytosanitaires (désherbants) sont à proscrire dans le cimetière. Le Maire demande donc aux conseillers la conduite à tenir. Le Conseil municipal, après discussion, va proposer une journée désherbage à la population, la décision est reportée au mois de septembre. Marc LABADIE se charge d'étudier les solutions à envisager et leur coût.
- **Luminaires de Noël** : Marc LABADIE a fait le point, avec la commission, des luminaires en stock, il en ressort qu'ils sont tous hors service mais les châssis peuvent être récupérés. Il présente un devis de la société DECOLUM pour la fourniture de cordons lumineux, il s'élève à la somme de 382,70 € HT soit 479,64 € TTC avec les frais de port, des câbles d'alimentation seront à acheter en supplément pour les branchements électriques. Une journée de montage sera à prévoir pour les remises à neuf. Le Conseil municipal accepte le devis.
- **Salle de l'église** : Christopher LATAPY rappelle que la salle située à droite de l'église avait

été débarrassée à l'occasion d'une journée citoyenne, il informe le Conseil municipal du souhait de l'association de sauvegarde et de restauration de l'église de l'aménager en salle de réunion pour les associations.

Le Maire signale qu'avant la réalisation d'une étude d'aménagement, il lui semble plus opportun de réaliser des travaux de réfection de la toiture pour lesquels un devis avait déjà été établi et que pour les réunions la Mairie est disponible ainsi que la salle des fêtes. De plus ce bâtiment ne possède pas de sanitaires ni de point d'eau à l'intérieur.

Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas donner de suite favorable à ce projet, la priorité est donnée à la réfection de la toiture puis peut-être à l'installation plus tard d'un système de chauffage aux normes.

- **Spectacle de Noël** : le Comité des fêtes étant en sommeil, le Maire demande aux conseillers si la municipalité organise un spectacle de Noël cette année. Une discussion s'engage sur le choix du spectacle, les possibilités de cadeaux et le choix du jour et de l'heure du spectacle. Les dates retenues sont les samedis 9 ou 16 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.